

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Section droit civil et administratif	No SD SD-2023-4047						
OBJET	Recommander au conseil la radiation de l'avis d'hypothèque légale publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 25 799 031 contre le lot 1 357 004 du cadastre du Québec							
No dossier(s) interne(s) : NOT-23-024 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 01-Saint-François Date CM souhaitée : 2023-09-12								
<p style="text-align: center;">Demande d'achat : Non CT requis : Non</p> <p><u>Lot(s)</u> 1 357 004</p> <p><u>Propriétaire(s)</u> M. Dario Palumbo</p> <p style="text-align: right;"><u>Représentant(s)</u></p>								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2017-11-22</td> <td>CE-20171122-3576</td> <td>EXCLUSION - VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - 30 NOVEMBRE 2017</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de retirer du processus de la vente pour non-paiement de taxes du 30 novembre 2017 les immeubles décrits à la liste jointe au présent sommaire décisionnel, laquelle a été préparée par le Service des finances le 17 novembre 2017;</p> <p>d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures légales jugées nécessaires pour récupérer les taxes desdits immeubles.</p> <p>(SD-2017-5257)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2017-11-22	CE-20171122-3576	EXCLUSION - VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - 30 NOVEMBRE 2017
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2017-11-22	CE-20171122-3576	EXCLUSION - VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES - 30 NOVEMBRE 2017						
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Aux termes de la résolution CE-20171122-3576, le Service des affaires juridiques a été autorisé à entreprendre les procédures légales jugées nécessaires pour recouvrer le montant des taxes municipales impayées pour tous les dossiers retirés de la vente pour non-paiement de taxes du 30 novembre 2017 inscrits sur une liste préparée par le Service des finances le 17 novembre 2017.</p> <p>Le 21 novembre 2019, un jugement a été obtenu contre M. Dario Palumbo à titre de propriétaire du lot 1 357 004 du cadastre du Québec, le condamnant à payer à la Ville de Laval la somme de 389,51 \$ plus intérêts et pénalités, en raison du non-paiement des taxes foncières pour l'exercice financier 2019.</p> <p>Le 28 octobre 2020, un avis d'hypothèque légale résultant dudit jugement a été publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 25 799 031 contre le lot 1 357 004 du cadastre du Québec.</p> <p>Nous avons reçu un projet de quittance de Me Anne-Marie Gougeon, notaire, pour la radiation de l'avis d'hypothèque légale précité.</p> <p>Le 19 mai 2023, nous avons reçu par courriel un état de compte du Service des finances confirmant que les taxes municipales relatives au lot 1 357 004 du cadastre du Québec pour l'année 2019 ont été payées. M. Palumbo a également effectué le paiement des montants dus pour les années 2022 et 2023.</p>								
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS								
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS								
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS								
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS								

SERVICE / DIVISION	Service des affaires juridiques / Section droit civil et administratif	No SD SD-2023-4047
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de consentir à la radiation de l'avis d'hypothèque légale résultant d'un jugement publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laval sous le numéro 25 799 031 contre le lot 1 357 004 du cadastre du Québec; de recommander au conseil d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis aux fins des présentes.		